Procèdure de labellisation « TOURISME ET HANDICAP »

PRESTATAIRE

Candidature ferme

Demande d'informations

Délégation Régionale au Tourisme (DRT)

échange permanent

Coordination Handicap Normandie (CHN)

- Réception du dossier de candidature
- enregistrement
- vérification de la recevabilité
- saisine du CHN pour instruction

Au préalable, proposition de composition de la CRL au préfet (arrêté, règlement) et de convention de MO

Dès réception du dossier de candidature <u>transmis</u> par la DRT :

- visite de pré-évaluation (binôme)
- instruction de la demande
- visite d'évaluation (binôme)
- préparation dossier(s) pour examen en Commission Régionale (CRL)
- envoi du dossier de synthèse aux membres de la CRL
- organisation de la CRL (une/trimestre)

Examen du dossier en CRL
(présidée par la DRT)
compte rendu de séance proposé par CHN
puis transmis aux membres sous timbre DRT (avec information du prestataire)

Envoi du dossier à Association « Tourisme et Handicap »
pour examen par la Commission nationale de labellisation
(sous timbre DRT)

Réception de l'avis de la Commission nationale
et information du prestataire (sous timbre DRT)

Signature de la charte par le prestataire via DRT et CHN
en présence des acteurs et institutionnels impliqués